



BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Préambule

Le budget primitif correspond à la prévision telle qu'elle est envisagée en connaissance des éléments actuels. A ce titre, certains postes de dépenses et de recettes sont des évaluations réalistes et prudentes.

Compte tenu des incertitudes liées à l'épidémie de « Covid-19 » et des circonstances exceptionnelles, le Conseil municipal a décidé de ne pas reporter en investissement l'intégralité du résultat de fonctionnement 2019. Une réserve de 400 000 € a ainsi été maintenue en fonctionnement et sera affectée aux nouvelles dépenses d'exploitation non inscrites au budget primitif ou aux aléas budgétaires sur les recettes en fonction de l'évolution de la situation.

Une évaluation précise de la situation financière sera réalisée en septembre 2020 et donnera lieu si nécessaire à une décision modificative.

Orientations financières 2020

Les orientations ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil municipal du 11 juin 2020. Elles se caractérisent par :

- Une situation sanitaire et économique inédite et toujours en cours d'évolution,
- un budget primitif préparé dans des délais très contraints et des circonstances exceptionnelles et qui sera à compléter au second semestre par une décision modificative.
- une marge de sécurité intégrée au budget de fonctionnement pour faire face aux aléas.
- une nécessaire maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement tout en entretenant et valorisant le patrimoine communal,
- la poursuite des investissements et des projets malgré un resserrement des financements externes,
- la maîtrise de l'endettement.

Sur ces bases, des arbitrages budgétaires ont été nécessaires à la fois pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, mais aussi pour garder une capacité d'autofinancement et une capacité à investir dans les années à venir.

Les dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 : Dépenses à caractère général** **2 485 634 €**

Lors de la préparation du budget, pour les dépenses à caractère général, il a été demandé aux services d'intégrer une stabilité des dépenses dans les propositions budgétaires 2020 par rapport aux réalisations de 2019.

Cette exigence a été respectée en réinterrogeant les organisations, les besoins et les nouveaux projets.

Par rapport au budget 2019, les charges à caractère général sont en baisse de 9,46 %. La Ville a inscrit, en 2020, une enveloppe de 110 K€ pour prendre en charge les dépenses supplémentaires (surcoûts liés à l'épidémie de « Covid-19 », nouveaux projets à venir). Si cette enveloppe n'est pas suffisante, la réserve constituée pourra être sollicitée lors d'une décision modificative.

- **Chapitre 012 : Dépenses de personnel** **6 768 000 €**

Les charges de personnel sont en hausse de 1,16 % par rapport au compte administratif 2019 soit + 78 K€ et en hausse de 48 K€ par rapport au budget 2019.

Compte tenu de la nécessité de conserver un autofinancement suffisant garant d'une capacité à investir, la collectivité doit poursuivre sa politique de maîtrise de la masse salariale tout en faisant coïncider une offre de services publics cohérente et efficace avec les moyens mis en œuvre. Cela passe par une recherche d'efficacité pour, à la fois permettre la meilleure allocation possible de ressources municipales et être en adéquation avec une qualité de service à rendre à la population redonnaise.

De plus, en 2020, comme pour les années à venir, la collectivité poursuivra sa politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite ainsi que sa politique sociale de recrutement en faveur des contrats d'apprentissage et contrats aidés malgré le resserrement du dispositif. Les réflexions se poursuivent sur les dispositifs de mutualisation.

L'augmentation mécanique des salaires dite de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) due aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne devrait être similaire aux années passées.

- **Chapitre 65 : Dépenses de gestion courante** **1 903 408 €**
 - **Indemnités du Maire et des Adjoints** **163 500 €**

Ce poste est stable par rapport à la réalisation 2019 car même si le calcul des indemnités se base, pour le nouveau mandat, sur le plafond de la nouvelle strate de la Ville de Redon (moins de 10 000 habitants), des dépenses de formations et de missions ont été budgétées et 6 mois de l'année sont calculés sur les anciennes modalités.

- **Redevances et concessions** **29 400 €**

Le montant des redevances est en légère hausse par rapport à la réalisation 2019 qui était de 27 758 €. Ce poste intègre l'évolution du coût des contrats de maintenance et les nouvelles modalités de facturation des éditeurs (contrat de location au lieu de vente de logiciel).

Au sein du parc informatique, les licences d'utilisation des logiciels ont été optimisées et sont régulièrement renouvelées pour garantir la sécurité.

- **Subventions aux associations** **639 067 €**

Avec la crise sanitaire, de nombreux évènements et activités sont soit annulés soit reportés. Les structures qui portent ces évènements et activités subissent une perte financière et se retrouvent fragilisées.

En conséquence, afin de soutenir le monde associatif et de prendre en compte le fait que le Conseil municipal ne pouvait se tenir à court terme, le Maire, sur la base de la réglementation, a fixé les subventions 2020 au même niveau que celui 2019 et ce, même si les évènements ou les activités soutenus sont annulés, dès lors que l'association avait déposé un dossier complet.

En ce qui concerne l'OMS et l'OMCL qui avaient déjà procédé à la répartition des subventions entre leurs adhérents dans le cadre de l'exercice 2020, la décision de reconduire l'enveloppe globale et de retenir la répartition sur les propositions réalisées par les offices au titre de 2020 a été prise.

Cette décision a permis de respecter le calendrier initial et de verser les subventions mi-mai et ainsi de soutenir la trésorerie des associations. Les bénéficiaires seront invités à produire un rapport en fin d'année sur l'utilisation de cette subvention afin d'évaluer les impacts de la crise sanitaire sur leur activité et d'envisager la subvention de l'année 2021.

Pour les demandes 2020 qui n'ont pas donné lieu à l'attribution d'une subvention en 2019 et pour lesquelles un dossier a été déposé, il sera proposé au Conseil municipal de délibérer dans un second temps. Une enveloppe de 10 000 € sera ainsi intégrée au budget. Les actions en lien avec le projet éducatif local donneront lieu à une inscription des crédits dès que ces actions seront planifiées, validées et chiffrées. En l'état, elles ne sont pas inscrites au budget primitif.

○ **Autres participations et charges diverses**

1 056 441 €

- Le SDIS a notifié la participation 2020 de la Ville à hauteur de 591 K€.
- le CCAS sollicite une subvention de 460 K€ soit une hausse de 10 K€ par rapport à 2019,
- la subvention à la caisse des écoles est reconduite à 2 500 €,
- la participation aux communes extérieures est fixée à 1 000 €,
- une provision pour une participation obligatoire à 2 000 €.

○ **Créances éteintes et admises en non-valeur**

5 000 €

L'admission en non-valeur est réalisée sur la base d'une liste de titres présentée par le trésorier, titres pour lesquels il estime ne plus avoir de possibilités d'actions de recouvrement.

La créance éteinte, elle, s'impose à la collectivité en vertu d'une décision de justice. Elle est communiquée également par le trésorier.

La Ville de Redon a enregistré 4 131 € de créances irrécouvrables et de non-valeurs sur 2019. Une prévision de 5 000 € est inscrite pour faire face à la hausse constatée des procédures de rétablissement personnel et ce, malgré les efforts sur les recouvrements qui se poursuivent (relance, entretiens, collaboration étroite avec les services de la DGFIP, ...).

La Ville a par ailleurs poursuivi le déploiement des nouveaux moyens de paiement pour faciliter l'encaissement de ses produits (TIPI) et le « Portail Famille » est pleinement opérationnel.

● **Chapitre 66 : Dépenses à caractère financier**

403 000 €

Les charges financières sont déterminées en prenant en compte les simulations de charges d'intérêts sur l'année. La dette étant entièrement à taux fixe, le montant est définitif. L'impact des intérêts courus non échus est évalué et retranché du montant des intérêts comptabilisés.

Référence	Prêt	Intérêts sur la période	ICNE exercice N	ICNE exercice N-1
281	SFIL CAFFIL	62 160,86	9 825,14	10 407,18
266	SFIL CAFFIL	9 266,78	6 583,45	6 937,43
Centre de secours - 271	SFIL CAFFIL	17 005,75	14 810,75	16 958,51
Centre de secours - 276	SFIL CAFFIL	85 224,54	40 049,41	42 612,27
509207 (ex. 278 -280)	SFIL CAFFIL	238 581,22	55 204,68	61 750,56
		412 239,15	126 473,42	138 665,95

Les charges financières sont estimées à $412\,239,15 + 126\,473,42 - 138\,665,95 = 400\,050$ € (arrondi à 403 000). Ce montant est en baisse par rapport à 2019 en lien avec la diminution du capital de la dette à rembourser.

• **Chapitre 67 : Dépenses exceptionnelles** **80 000 €**

Ce chapitre enregistre :

- une provision pour l'annulation de titres de recettes émis antérieurement : 18 696 €
- les subventions dans le cadre de l'OPAH-RU et de la campagne de ravalement : 50 000 €
- les sorties scolaires des élèves publics et privés Redonnais : 4 100 €
- une subvention à l'Elan Sportif Redonnais pour un emploi d'éducateur sportif : 3 458 €
- une subvention au FCAV pour un emploi d'éducateur d'école de football : 2 546 €
- le financement du dispositif de l'argent de poche : 1 200 €

• **Chapitre 68 : Les provisions**

L'encours de dette de la Ville est sécurisé à 100 %. La provision pour risques sur les emprunts structurés a été reprise à hauteur de 80 000 € en 2016.

Compte tenu de certaines créances anciennes, il a été constitué en 2016 une première provision pour les risques d'impayés à hauteur de 23 400 € puis un complément de 5 990 € en 2018. Cette provision est réexaminée annuellement et réévaluée si besoin par la commission « Finances-Commerce ». Sauf élément nouveau exceptionnel, le dimensionnement de la provision à son niveau actuel est conforme aux principes de prudence et de sincérité.

• **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section** **675 296 €**

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs détenus par la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire. Sur les années 2021 et suivantes, viendront s'ajouter les acquisitions des exercices 2020 et suivants au prévisionnel.

Les écritures de cession ne sont pas évaluées en prévision dans la mesure où elles donnent lieu à une décision modificative « technique » c'est-à-dire que la prévision est automatiquement ajustée à la réalisation. Elles sont par ailleurs sans impact budgétaire sur le fonctionnement puisque neutralisées avec le compte de cession 775.

• **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** **1 216 662 €**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	13 532 000 €
---	---------------------

Les recettes de fonctionnement

- **Chapitre 013 : Atténuation de charges** **134 727 €**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant du remboursement sur rémunérations des agents au titre du supplément familial, des arrêts pour maladie, des décharges syndicales ou des absences liées à la maternité.

Il reste difficile de prévoir ces montants liés aux aléas de la vie des agents de la collectivité. Il est prévu une évaluation sur ce poste au regard de la moyenne des réalisés entre 2018 et 2019.

- **Chapitre 70 : Produits des services et du domaine** **372 756 €**

Les recettes de ce chapitre sont prévues en baisse par rapport au réalisé 2019 (509 555 €) du fait de l'impact de l'épidémie de « Covid-19 » sur les redevances encaissées par la Ville compte-tenu des fermetures imposées d'activités sur la période de confinement.

La Ville facturera, comme les années précédentes, les interventions des services techniques et de l'informatique à l'EHPAD « Les Charmilles », le remboursement des coûts de l'architecture informatique mutualisée et du logiciel de ressources humaines. Par contre, elle ne facturera plus les remboursements des personnels aux budgets annexes (eau, assainissements collectif et non-collectif) depuis le transfert de ces compétences à Redon Agglomération.

- **Chapitre 73 : Recettes de fiscalité** **9 659 452 €**

Le produit de la fiscalité directe locale est anticipé à 5 616 453 €. Les données notifiées par la DGFIP ont été reprises.

	TAUX 2019	TAUX 2020	BASE	PRODUIT
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	22,34 %	22,34 %	14 747 000	3 294 480
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	51,91 %	51,91 %	59 700	30 990
			TOTAL	3 325 470
Taxe d'Habitation	18,22 % (gel du taux en 2020)		12 574 000	2 290 983

Les autres principaux produits prévus sont les suivants :

- Attribution de compensation	3 306 570€
- Droits de mutation	360 000 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité	125 000 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources	3 548 €

Le Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC) n'a pas été notifié mais une stabilité de la recette est attendue pour 2020 à hauteur de 113 000 € (gel de l'enveloppe au niveau national). Les autres produits (droits de place, ...) évoluent selon les tarifs municipaux 2020 mais prennent en compte l'arrêt d'activités en fonction des périodes impactés par l'épidémie de « Covid19 ».

- **Chapitre 74 : Les subventions reçues et les dotations** **2 360 222 €**

Ces produits attendus seraient en diminution par rapport au perçu 2019 (2 514 230 €). Au moment du vote du budget, ces produits sont notifiés :

	Montant 2020
Dotation forfaitaire	918 654
Dotation Solidarité Rurale	469 360
Dotation Nationale Péréquation	124 821
Total Dotation Globale	1 512 835

Les allocations compensatrices de l'Etat versées au titre des exonérations fiscales sont issues de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales »

Allocations	Montant 2020
Taxe foncière	15 856 €
Taxe d'habitation	325 706 €

Le FCTVA sur le fonctionnement est évalué à 10,8 K€.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** **388 321 €**

Les recettes des loyers sont estimées à 372 K€ et sont en baisse par rapport à 2019 (405 K€) avec la baisse attendue des recettes de la maison des fêtes indisponible pour travaux et les locations non réalisées pendant la crise sanitaire

Autres produits de gestion courante : 16 K€.

- **Chapitre 76 : Produits financiers** **7 658 €**

Ce chapitre est en diminution par rapport au réalisé 2019 (8 444 €). Il correspond au remboursement des intérêts des emprunts globalisés eau et assainissement imputés en dépense au budget Ville.

Pour mémoire, le fonds de soutien pour les emprunts structurés avait fait l'objet d'un versement unique en 2016 (401 665 €) et n'enregistre donc plus de recettes.

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** **49 896 €**

Les produits de cession ne se prévoient pas en section de fonctionnement mais en investissement (au chapitre « 024 »), alors que leur réalisation comptable se fait bien au compte 775. Ceci explique pourquoi, sur ce chapitre, toute comparaison avec la prévision est inopportune.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **158 968 €**

Les subventions d'investissement sont, conformément à la réglementation, reprises au résultat au prorata de la durée de l'investissement financé (8 968 €).

Ce chapitre enregistre également la prévision des travaux réalisés en régie pour 150 000 €.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	13 532 000 €
---	---------------------

Les dépenses d'investissement

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés** **928 000 €**

Remboursements du capital des emprunts	927 421 €
Dépôts et cautionnement	579 €

- **Chapitres 20, 21, 23 et 204** **12 815 032 €**

- **Dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)** **6 876 181,00 €**

→ Pour le détail des dépenses, il convient de se reporter à la liste des investissements.

- **Dépenses d'équipement - Reste à réaliser** **5 938 444,91 €**

→ Pour le détail, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- **Acomptes versés** **406,09 €**

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **158 968 €**

Il s'agit ici des travaux en régie et des reprises au résultat des subventions inscrites en recette de fonctionnement.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **400 000 €**

Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire neutralisée par une enveloppe identique en recettes pour intégrer les travaux en-cours lorsqu'ils sont terminés.

- **Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée** **30 000 €**

Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire neutralisée par une enveloppe identique en recettes pour les ravalements de façades ou les travaux réalisés avec une injonction.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	14 332 000 €
--	---------------------

Les recettes d'investissement

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** **1 216 662 €**
- **Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté** **35 133,25 €**

Il s'agit du résultat d'investissement positif de l'exercice 2019 qui se reporte en 2020.

- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations** **80 000,00 €**

Dans un esprit de prudence et de sincérité comptable, ce chapitre intègre seulement une cession d'un logement reçu en don pour un montant de 80 000 €.

Les futures cessions donneront lieu soit à une décision modificative, dans la mesure où elles compenseraient des projets complémentaires non intégrés au budget primitif, soit seront constatées en écart au compte administratif 2020.

- **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** **1 272 721,77 €**

Les dotations n'ont pas toutes été notifiées et font donc l'objet de la prévision suivante :

Origine	Méthode	Prévision
Fonds de compensation de la TVA	Selon les investissements 2018	283 042,00
Taxe d'aménagement	Moyenne des 3 dernières années	90 000,00
Excédent fonctionnement capitalisé	Délibération du compte administratif	899 679,77

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement** **4 091 992,39 €**

- Restes à réaliser 2019 : 2 614 392,39 €

→ Pour le détail, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- Nouvelles subventions d'investissement prévues : 1 477 600,00 €

Projet	Support	Montant	Financier
Enveloppe fonds de concours	Fonds de concours	94 216	Redon Agglomération
Aménagement abords passerelle	Fonds de concours	135 000	Redon Agglomération
Piste synthétique	Politique sectorielle	182 900	Département 35
Piste synthétique	Contrat de territoire	186 484	Département 35
Piste synthétique	Politique sectorielle	80 000	Région
Piste synthétique et terrain de football	DSIL	120 000	Etat
Abbatiale Saint-Sauveur	Politique sectorielle	250 000	Abbatiale
Vitalisation centre-ville	Convention	402 000	VCV
Recensement du patrimoine arboré	Politique sectorielle	27 000	Région /Département

- Chapitre 16 : Emprunts et dette** **6 485 000 €**

Il est inscrit un montant d'emprunt sur l'exercice afin de couvrir le besoin de financement des principaux investissements de l'exercice qui seront engagés.

- Chapitre 23 : Avances et acomptes reçus** **10 273,59 €**

- Chapitre 27 : Prêts et immobilisations financières** **34 921 €**

Ce chapitre enregistre les remboursements des budgets annexes pour les emprunts globalisés, payés sur le budget de la Ville mais correspondant à des budgets annexes.

Créance sur le budget « Eau »	606,00
Créance sur le budget « Assainissement »	30 086,00
Créance sur le budget « Production d'énergie photovoltaïque »	4 229,00

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **675 296 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, par ailleurs comptabilisées en dépenses de fonctionnement pour le même montant.

- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales 400 000 €
- Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée 30 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	14 332 000 €
--	---------------------

Les réserves

Une partie du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2019 a été affectée en investissement, sur l'exercice 2020, afin de financer les investissements 2020 à hauteur de 899 679,77.

Synthèse du budget

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	11 640 042	Recettes réelles	12 973 032
Dépenses d'ordre entre sections	675 296	Recettes d'ordre entre sections	158 968
Virement investissement	1 216 662	Résultat reporté	400 000
	13 532 000		13 532 000

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	13 773 032	Recettes réelles	12 040 042
Dépenses d'ordre entre sections	158 968	Recettes d'ordre entre sections	675 296
		Virement fonctionnement	1 216 662
Opérations patrimoniales	400 000	Opérations patrimoniales	400 000
	14 332 000		14 332 000

La capacité d'autofinancement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement 11 640 042 €	Recettes réelles de fonctionnement 13 373 032 €
Autofinancement dégagé 1 732 990 €	

INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement 13 773 032 €	Autofinancement dégagé 1 732 990 €
	Recettes réelles d'investissement avant emprunt 5 555 042 €
	Emprunt 6 485 000 €

